

DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5^e édition
2019 - 2021



PCF

Parti Communiste Français

Le Parti Communiste Français souhaite apporter sa contribution dans le cadre du débat public sur le PNGMDR. Avec ses adhérents, militants et son réseau d'élus, il est un acteur public important. Le Parti communiste français soutient un projet de société intégrant l'énergie comme un droit et une question de civilisation.

Contact

PCF, 2 place du Colonel Fabien
75019 – Paris

Tél. 01 40 40 12 12

www.pcf.fr

CAHIER D'ACTEUR N°49

Position du PCF sur le PNGMDR

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS

Les raisons de cette prise de position

L'énergie est un bien commun, un droit fondamental qui doit être accessible à tous. Au regard des enjeux de progrès, social et humain, écologiques et environnementaux, de souveraineté et d'indépendance de la France, de renouveau industriel, d'aménagement équilibré du territoire et d'égalité républicaine, nous sommes favorables à un mix-énergétique diversifié, sous maîtrise publique.

Le PCF demande que la France retienne l'objectif d'une empreinte carbone nulle pour 2050.

Pour cela, il considère que la filière électronucléaire française constitue un atout pour assurer la transition énergétique du pays, qu'elle constitue un facteur de notre indépendance nationale. Elle permettra également de répondre à l'augmentation de la consommation énergétique provenant de nos concitoyens actuellement en précarité énergétiques ou des entreprises dans la perspective d'une réindustrialisation du pays.

Le PCF milite pour soutenir la recherche qui permettra de développer les technologies de rupture en matière d'énergie renouvelable pour tendre vers un mix énergétique diversifié. Tant que le gouvernement ne mettra pas les moyens humains et financiers pour garantir une telle filière de productions d'énergies renouvelable à la hauteur des besoins de notre pays, la France sera dans l'impasse et incapable de tendre vers le mix énergétique.

IL FAUT COMMENCER PAR REDUIRE A LA SOURCE LA PRODUCTION DE DECHETS RADIOACTIFS

Réduire les déchets radioactifs de l'arme nucléaire

La production des déchets radioactifs associée au développement des armes nucléaires (9 % de la totalité du volume des déchets radioactifs) doit être réduite en renonçant à ce développement et en se fixant comme objectif le désarmement nucléaire universel. Dans la continuité du traité de non-prolifération des armes nucléaires dont notre pays est signataire, la France doit s'engager dans une action diplomatique déterminée pour que les pays qui possèdent officiellement ou officieusement ce type d'armes s'engagent dans une réduction des arsenaux jusqu'à leur élimination totale. Notre pays doit cesser de prétendre que sa sécurité dépend du perfectionnement de son arsenal nucléaire. En choisissant d'investir 35 milliards d'euros entre 2019 et 2025 dans l'armement nucléaire, la France fait un choix dangereux pour nos vies. Et cette orientation va augmenter fortement la production de déchets radioactifs.

Les déchets de très faible activité (TFA) issus du démantèlement des installations nucléaires.

Le démantèlement des installations nucléaires va générer dans les années à venir un surcroît de déchets TFA. Le PNGMDR engage une réflexion sur l'optimisation des volumes de ces déchets qui permettrait de réduire les transports et les capacités de stockage nouvelles à créer.

Le principe actuellement appliqué, qui considère la zone d'origine dans les installations nucléaires pour classer en déchets TFA les matériaux issus du démantèlement doit être maintenu. L'introduction d'un seuil d'exemption en dessous duquel ces matériaux pourraient être considérés comme non radioactifs et orientés vers un recyclage ou vers des installations de stockage de déchets conventionnels toxiques pourrait ouvrir la voie à des abus en diluant les déchets radioactifs dans des déchets conventionnels ou à des accidents.

Par contre améliorer le zonage des installations grâce à un effort de recherche pour développer des moyens de contrôle plus efficaces et l'utilisation plus systématique du retour d'expérience des anciens exploitants sont des voies à explorer pour réduire la quantité de déchets. Le recyclage déjà partiellement mis en œuvre de déchets TFA au sein d'installations nucléaires est à favoriser dans des conditions correctement encadrées.

L'INDISPENSABLE MAITRISE PUBLIQUE DE LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

La maîtrise publique de la gestion des déchets radioactifs doit s'appuyer sur un secteur d'entreprises publiques travaillant en étroite collaboration et dans la transparence sous le contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire et l'autorité de sûreté nucléaire de défense (ASN). Cette maîtrise publique doit garantir :

- La transparence des décisions dans l'intérêt collectif et non pas celui d'investisseurs privés
- Le maintien de la sûreté nucléaire et la radioprotection des populations et de l'environnement
- La pérennité du financement sur les longues périodes requises
- Une capacité d'anticipation grâce en particulier à un effort de recherche à long terme.

Cette maîtrise publique nécessite que les autorités de sûreté nucléaire (ASN) soient indépendantes des détenteurs du pouvoir économique et politique, qu'elles puissent agir dans la transparence requise. Pour cela il faut qu'avec leur appui technique : l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), elles disposent des moyens en personnel et en équipements de contrôle et de recherche suffisants pour assurer toutes leurs missions dans les délais qu'impose le maintien de la sûreté de toutes les installations nucléaires.

Malheureusement, la politique de la nouvelle majorité gouvernementale s'inscrit dans la logique du capital et de la rentabilité financière à court terme. Elle accentue les politiques de privatisations, d'externalisation, de sous traitance au secteur privé. La sécurité dans le nucléaire, dans le traitement des déchets ne doivent

pas dépendre des logiques de rentabilité ou de profits. Ils sont à l'opposé de la nécessaire maîtrise publique du secteur pour garantir les exigences de sécurité et de sûreté dont la filière nucléaire a besoin.

Le débat démocratique, l'intervention des citoyens et des travailleurs du secteur

L'intervention active et permanente des salarié.es dans le fonctionnement de leurs entreprises et des citoyen.n.es dans la cité est un objectif politique du PCF. Il doit être mis en œuvre d'urgence dans le secteur de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs. Les réformes récentes du code du travail et la loi encadrant les droits des lanceurs d'alerte ne vont malheureusement pas ce sens.

Cela implique pour tous de pouvoir s'approprier des savoirs pour construire une culture commune de haut niveau afin d'appréhender les enjeux de l'environnement et plus particulièrement ceux de la production électronucléaire et de la gestion de ses déchets. Cette diffusion des savoirs doit pouvoir s'appuyer sur des services publics de l'éducation, de la formation permanente et de la culture dotés de moyens élargis.

La pérennité à long terme du financement de la gestion des déchets radioactifs

Les fonds que les producteurs de déchets doivent provisionner en application de la loi de programme 2006 – 739 du 28 juin 2006 pour financer la gestion future des déchets radioactifs ne doivent pas être gagés sur des actifs industriels qui ne pourraient être rendus disponibles en temps voulu, qu'en privatisant les parties correspondantes des entreprises concernées.

Le stockage dans des conditions optimales des déchets de haute activité et à vie longue

Le PCF soutient le principe du stockage en formation géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue si toutes les garanties sont données d'une maîtrise publique totale, sans sous-traitance, et dans la perspective d'une réduction de production de déchets nucléaires liée au mix énergétique et à la sortie de l'armement nucléaire. La réalisation en Meuse/ Haute Marne du projet de stockage Cigéo ne doit être autorisée que si toutes ces garanties sont réunies pour en assurer la sûreté durant sa construction, son exploitation et après sa fermeture et avec l'accord des collectivités territoriales concernées.

A cet égard la mise en œuvre d'une gestion réversible est essentielle. Elle commencera par une phase industrielle pilote pendant laquelle l'efficacité des équipements assurant la sûreté pourra être testée.

Les entreprises impliquées dans la construction puis l'exploitation de Cigéo devront former et recruter dans la mesure du possible des travailleurs habitant la région. Il est essentiel que leur avis soit écouté tant sur leurs conditions de vie et de travail que sur les modalités de conduite des installations dans lesquelles ils interviennent. A ce titre, les sous-traitances en cascades devront être prohibées, ainsi que le recours à une main d'œuvre précaire ou détachée. Cigéo doit contribuer à l'expansion économique et sociale de toute la région en fournissant un débouché pour les entreprises locales existantes et en contribuant à en créer de nouvelles.

Les savoirs associés à Cigéo devront être transmis aux générations futures pour leur permettre de faire évoluer l'installation au mieux. La mémoire des événements et les données marquantes devront être préservées. Les acteurs et les populations locales seront des porteurs essentiels de cette mémoire. Il faut donc que la population locale se maintienne en continuant à travailler et vivre « au pays ».

La durée d'exploitation d'une telle installation nucléaire: plus d'un siècle, est telle que par conception elle devra être adaptable à toutes les évolutions envisageables de l'utilisation de l'énergie nucléaire, de la production de déchets radioactifs et aux progrès scientifiques et technologiques qui pourraient intervenir sur une période aussi longue.

L'effort de recherche entrepris dans le laboratoire souterrain de Bure doit continuer au-delà de la mise en exploitation pour préparer des solutions techniques innovantes dans Cigéo qui permettront d'améliorer la sûreté et l'efficacité technico-économique du stockage et de sa surveillance.

Dans l'objectif de limiter les quantités de déchets à stocker, la recherche sur les techniques de retraitement des combustibles usés avec la séparation poussée des actinides et des produits de fission et leur transmutation dans des réacteurs électrogènes ou dédiés doit être poursuivie jusqu'au stade de la démonstration de faisabilité notamment pour réduire l'espace souterrain occupé par les déchets. En particulier la construction du réacteur à neutrons

rapides ASTRID doit être poursuivie. La France doit également s'impliquer dans la coopération internationale sur la gestion des déchets radioactifs et ses enjeux de sécurité et de sûreté.

radioactifs, sur son impact environnemental et sur la sûreté soient mieux détaillées et prises en compte.

CONCLUSION

Le lien entre la politique énergétique et la gestion future des déchets radioactifs

D'après les études réalisées dans le cadre des quatre premiers PNGMDR, les décisions qui seront prises à l'avenir quant au devenir de la filière électronucléaire, auront des conséquences importantes sur le déclassé en déchets radioactifs de matières radioactives considérées actuellement comme valorisables.

Les quantités de déchets d'exploitation et de démantèlement des installations nucléaires existantes ou autorisées varieront peu. Par contre, si les réacteurs actuellement en exploitation ne sont pas remplacés lorsqu'ils arriveront en fin de vie, de grandes quantités d'uranium appauvri, d'uranium de retraitement, de combustibles usés du type MOX ou URE et de plutonium devront être considérés comme des déchets radioactifs et de nouvelles filières de conditionnement et de stockage devront être mises en œuvre.

Si plus précipitamment encore, la France arrête le retraitement des combustibles usés à base d'uranium naturel enrichi (UNE) ceux-ci deviendraient des déchets de haute activité.

Le PNGMDR affiche à juste titre la volonté de réduire les transports et d'optimiser les futurs besoins en installations nouvelles en particulier en capacités d'entreposage et de stockage. Il annonce aussi que les décisions d'arrêt progressif ou rapide de la filière électronucléaire auraient des conséquences sur le coût prévisionnel de la gestion des déchets radioactifs et sur le nombre d'installations nucléaires qu'il faudrait créer pour les entreposer, les conditionner puis les stocker.

Le PCF demande que pour les prochaines révisions du plan pluriannuel de l'énergie, les conséquences de ces choix sur les coûts futurs de la gestion des déchets